

ACQUISITION DE LA PARCELLE CL 13 - 8 RUE MASSENET - NEOLIA

Madame

expose :

Dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) portant sur le quartier de la Petite Hollande, étaient prévues :

La démolition de l'immeuble sis 8 rue Massenet à Montbéliard situé sur la parcelle cadastrée section CL 13, et la cession à l'euro symbolique de l'emprise ainsi libérée à la Ville de Montbéliard.

Les travaux étant réalisés, la transaction peut être envisagée.

La transaction porterait sur la parcelle cadastrée CL 13 pour une superficie de 709 m² et l'acquisition se ferait à l'euro symbolique par la Ville.

Il est précisé que cette transaction s'effectue à l'euro symbolique car Néolia poursuit, dans le cadre du NPNRU (le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), la résidentialisation de plusieurs de ses immeubles situés à proximité.

Le tènement concerné, est réaménagé par la Ville dans le cadre de la tranche 2 des aménagements des espaces publics du cœur de quartier, financés par l'ANRU.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition à Néolia de la parcelle non bâtie située sur la commune de Montbéliard, cadastrée section CL 13 d'une superficie de 709 m² sise 8, rue Massenet à l'euro symbolique hors taxe et droits d'enregistrement.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié d'achat et tout document s'y rapportant.